



Ecole de Provence  
Etablissement privé  
sous tutelle jésuite

# AIDE AUX DEVOIRS COLLÈGE 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup>

NOM : .....

PRÉNOM : .....

CLASSE : .....

## HEURES SOUHAITÉES :

- **Lundi :**

17H05-18H00

- **Mardi :**

17H05-18H00

- **Jeudi :**

17H05-18H00

- **Vendredi :**

17H05-18H00

## RÈGLEMENT

Il s'agit d'une Étude surveillée durant laquelle le surveillant peut accompagner l'élève dans l'organisation de son travail.

**Inscription auprès de Monsieur CASSARD (Ecole directe ou mail **UNIQUEMENT**)**

L'aide aux devoirs est soumise au Règlement intérieur du Collège. Une attitude de travail silencieuse, assidue est obligatoire.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h05 à 18h00. La sortie à 18h (**pas avant**) s'effectuera par la Porterie, boulevard Émile Sicard.

- Je respecte les horaires, je ne suis pas en retard.
- Toute absence **devra être justifiée et anticipée sur Ecole-Directe (demande d'absence)**.
- Au bout de trois absences non justifiées je sais que je n'aurai plus accès à l'aide aux devoirs.

Signature des parents et de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé » :